



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recherche

Question écrite n° 3740

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les causes de l'explosion de l'infertilité dans notre pays. En effet, aujourd'hui, de 10 % à 15 % des couples en France rencontrent des difficultés à concevoir un enfant et consultent pour infertilité. Chaque année 20 000 enfants naissent par les techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP) : 70 % par fécondation *in vitro* et 30 % par insémination. Si l'AMP donne de l'espoir à des couples, le parcours est néanmoins contraignant et laisse près de la moitié des couples en échec. Il convient donc de s'interroger sur les causes de cette infertilité grandissante dans notre pays. L'INSERM nous apprend qu'en un demi-siècle, la densité des spermatozoïdes aurait été diminuée de moitié chez les occidentaux. Les scientifiques attribuent la croissance de l'infertilité à des facteurs environnementaux (pesticides, pollution) ou aux modes de vie (tabagisme, sédentarité, etc.). Une cause aggravante est, selon les épidémiologistes et démographes Henri Leridon et Remy Slama, l'augmentation de l'âge maternel au premier enfant qui franchira bientôt, en France, la barre des 30 ans ; leurs hypothèses envisagent également qu'un couple sur cinq serait, à terme, concerné par la stérilité, contre un sur dix actuellement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend engager une grande étude nationale visant à identifier toutes les causes de l'explosion de l'infertilité en France, et à recenser tous les moyens permettant de la prévenir.

Texte de la réponse

La reproduction humaine est un sujet préoccupant pour la santé publique. Les données disponibles sur la fertilité des couples en France indiquent une augmentation dans le temps des difficultés à concevoir des enfants. Différentes études indiquent notamment une possible détérioration de la qualité du sperme dans certaines régions des pays industrialisés du monde. L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) observe le même phénomène en France. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'influencer la fertilité : l'exposition in utero à des facteurs reprotoxiques, des facteurs environnementaux (métaux lourds, perturbateurs endocriniens, pollution atmosphérique), comportementaux (surpoids, tabagisme) ou infectieux. L'exposition à ces multiples facteurs de risque impose une recherche multidisciplinaire. Dans le cadre du Plan National Santé Environnement (PNSE) mis en place sous l'égide des ministères chargés de la Santé, de l'Ecologie, du Travail et de la Recherche, des études ont été menées notamment par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) et l'Institut National de l'Environnement Industriel (INERIS). Ainsi, l'étude nationale nutrition santé (ENNS) fournit une première estimation de l'imprégnation de la population française par une série de substances chimiques dosées dans l'organisme, dont certaines sont soupçonnées d'avoir un effet reprotoxique ou perturbateur endocrinien. Le programme national de biosurveillance mis en place par l'InVS permettra quant à lui de vérifier les évolutions de ces imprégnations dans la population. Par ailleurs, une expertise collective effectuée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur les dangers des produits reprotoxiques et/ou perturbateurs endocriniens mis à la disposition du grand public a été publiée en juin 2011. Les substances ainsi mises en évidence font l'objet d'une évaluation des risques par l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) et l'Agence nationale de

sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3740

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4862

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4871